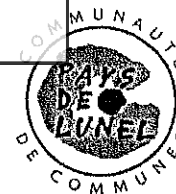


# Conseil de Communauté

## Délibération n°1072020

Jeudi 24 septembre 2020 – 18h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean Moulin de Marsillargues, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Nouria DERDOUR, M. Nouredine BENIATTOU, M. Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, M. Claude CHABERT, Mme Julia PLANE, MM. Fabrice FENOY, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** MM. Jacques GRAVEGEAL représenté par Martine DUBAYLE CALBANO, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, Mme Marie PAPAÏX représentée par Pierre SOUJOL, Mme Francine BLANC représentée par Laurent GRASSET, M. Michel CRECHET représenté par Jean-Pierre BERTHET, M. Norbert TINEL représenté par Jérôme BOISSON, Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

**Absente excusée :** Mme Marie PELLET-LAPORTE.

**Secrétaire de séance :** M. Patrice SPEZIALE.

---

**Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la gestion du parc de photocopieurs (2020-AO-42-GC)**

Monsieur Hervé Dieulefès, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué aux grands projets, rappelle que, conformément à l'article L 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'appel d'offres d'un groupement de commande est composée d'un représentant de chaque commune concernée, élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de sa propre Commission d'Appel d'Offres. Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être désigné.

La commission d'Appel d'Offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2019, le groupement de commandes pour la passation d'un marché de gestion du parc de photocopieurs a été institué.

Le groupement est composé des membres suivants :

- La Communauté de Communes du Pays de Lunel, coordinatrice de groupement,
- La Commune de Boisseron,
- La commune de campagne,
- La Commune de Lunel-Viel,
- La commune d'Entres-vignes,
- La Commune de Galargues,
- La Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan,
- La Commune de Marsillargues,
- La Commune de Saussines,

- La Commune de Saturargues,
- Le SIVOM des Ecoles du RPI de Fontbonne.

Suite au renouvellement général des élus municipaux et communautaires, il est proposé de désigner les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la gestion du parc de photocopieurs en ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

**Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :**

**Membre titulaire :**

Monsieur Hervé DIEULEFES

**Membre suppléant :**

Monsieur Christophe CALVET

Le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le Président procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 46
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 46
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

La liste proposée par le président de la Communauté a recueilli 41 voix,

**Membre titulaire :**

Monsieur Hervé DIEULEFES

**Membre suppléant :**

Monsieur Christophe CALVET

ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés comme représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel à la Commission d'Appel d'Offres du groupement relatif à la gestion du parc de photocopieurs (2020-AO-42-GC),

**ACTE** que la présidence de la Commission d'Appel d'Offres est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement, soit de la Communauté de Communes du Pays de Lunel,

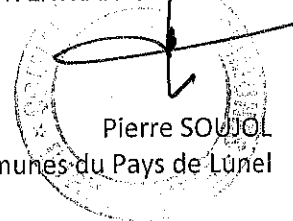
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 08/10/20

Publication du



Pierre SOUJOL  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex